



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six le seize du mois de septembre à 19h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au Foyer Rural sous la présidence de **Monsieur Le Maire**.

Date de convocation du Conseil Municipal : Le 10 septembre 2026.

Conseillers en exercice : 29 – Présents : 26 – Votants : 29.

Arrivée de Madame COSTES Christelle.

Présents :

M. DUCAMP Philippe – Mme VALLIER Martine, Mme GARNET Laetitia, M. MONTFORT Anthony, Mme SOLTANI Arlette, Mme BARBERA Sandra, M. CABEZAS Denis, Mme BIGOT-ROUSSEL Marjorie, M. GONZALEZ Frédéric, Mme CHAIGNON Emmanuelle, M. ARDEVEN Yohann, Mme POLI Nathalie, M. BORDES Olivier, Mme COSTES Christelle, M. VONTHRON Thibault, Mme PEREIRA LIMA Marie-Christine, M. SAULLE Christophe, Mme POUPARD Élise, M. JIMENEZ Nicolas, Mme WILD Erine, M. LAHAILLE Jean-Christophe, Mme MACIAS Claudy, M. AROUÉTÉ Nicolas, Mme LAMEUL Céline, M. CLERC Grégory, M. VINCE Bernard, M. PIRON Bernard.

Excusés avec pouvoir :

Monsieur GARCIA Didier pouvoir à **Monsieur le Maire Monsieur DE ZEN Michel** pouvoir à **Monsieur MONTFORT Anthony**.

Monsieur Denis CABEZAS est désigné secrétaire de séance.

2026-1609 - 50 : Intégration de la voirie, des espaces verts et du bois – HAMEAU DE CHANTECLERC. Parcelles AN 350 - AN 362 - AN 366 - AN 367 - AN 368 - AN 373 - AN 388 - AN 364 – AN 172 – AN 424 – AN 422

Rapporteur : Madame Martine VALLIER

Lors de la visite avant cession des espaces communs qui a eu lieu le 15 avril 2026, en présence de Madame VALLIER, Adjointe à l'urbanisme, Monsieur MONTFORT, Adjoint à la voirie, Madame PERCEVAL responsable du service urbanisme et Monsieur MORILLON, trésorier de l'ASL « Lotissement Chanteclerc », diverses observations ont été évoquées, notamment sur l'entretien des espaces verts le long des voies du lotissement et l'entretien du bois.

Celles-ci ont été levées à la suite de la confirmation en date du 10 juin 2026 de Monsieur MARTIN, Directeur de l'ASL « Le Hameau de Chanteclerc », que les actions ont bien été menées.

Lors de l'assemblée générale de l'ASL tenue le 12 juin 2026, les colotis ont validé à l'unanimité la demande de rétrocession de la voirie, des espaces verts et du bois.

La cession de ces parcelles à l'euro symbolique n'appelle pas d'observation de la part du service des Domaines en date du 24/02/2025.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'intégration de la voirie, des espaces verts et du bois du lotissement « Le Hameau de Chanteclerc ».

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré,

→ **ACCEPTE** l'intégration des voiries, espaces verts et bois du lotissement « Le Hameau de Chanteclerc »

→ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération.

Vote du conseil municipal :

Pour : 29 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

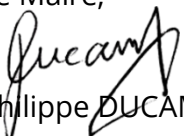
Le Maire,

- **Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- **Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Pour copie conforme,

Fait à Ludon-Médoc, le 16 septembre 2026.

Le Maire,


Philippe DUCAMP



Le secrétaire de séance,


Denis CABEZAS

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
GIRONDE

Commune :
LUDON MEDOC

Section : AN
Feuille : 000 AN 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 17/06/2026
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre
des impôts foncier suivant :
SDIF DE LA GIRONDE
Pole Topographique et de Gestion Cadastre Cité
administrative 33090
33090 BORDEAUX
tél. 05.56.24.85.97 -fax
sdif33.ptgc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

